ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

COPIE

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Amt für Justizvollzug und Bewährungshilfe JVBHA

Rte des Arsenaux 9, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 30 / F +41 26 305 14 28
www.fr.ch/sprob / www.fr.ch/saspp

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation
Rte des Arsenaux 9, Case postale, 1701 Fribourg

Réf: XO / ER

Monsieur Giuseppe CILIBERTO
Centre neuchâtelois de psychiatrie
Site de Perreux
AIP Le Pernod
2017 Boudry

Fribourg, le 1er mai 2018

Reprise de la phase 8 du Plan d'exécution de la mesure – Votre courrier du 20 mars 2018

Monsieur,

Votre courrier du 20 mars 2018 nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Par sanction du 6 décembre 2017, suite à votre non-respect des règles de conduite auxquelles vous êtes astreint (consommations de cannabis et d'alcool), l'ensemble des phases du Plan d'exécution de la mesure (PEM) prévoyant des sorties hors du périmètre du foyer Pernod avaient été suspendues jusqu'à nouvel-avis et vous n'aviez ainsi plus l'autorisation de quitter le site du foyer. Il était précisé que ce n'est que lorsqu'une période conséquente d'abstinence pourra être objectivée que les phases concernées pourront progressivement reprendre. Par ailleurs, à cette fin, il était requis de votre part une demande formelle et motivée de reprise de ces phases.

Lors de la séance de réseau du 19 décembre 2017, il a été convenu, avec les intervenants du foyer Pernod, que certaines phases du PEM pourraient reprendre progressivement. Notre Service a dès lors précisé qu'à cette fin il vous incombait de rédiger une lettre de motivation. En sus, nous avons rendu les intervenants ainsi que vous-même attentifs au fait que, pour que ces phases puissent être réactivées, vous deviez viser l'abstinence au cannabis, abstinence qui doit être démontrée par au moins quelques résultats de prise d'urine négatifs. L'objectif de cette condition étant qu'en dépit de l'éventualité de tests positifs, des tests négatifs puissent étayer le fait que vous faites néanmoins des efforts.

Par courrier du 28 février 2018, donnant suite à la séance de réseau du 19 décembre 2017 et à votre demande écrite du 20 février 2018, nous avons autorisé la reprise des phases 5, 7 et 9 dès le mois de mars 2018.

Lors de la séance de réseau du 19 mars 2018, les intervenants du foyer ont relevé une évolution globale favorable de votre part depuis le début de l'année 2018. Il a ainsi été convenu de la reprise des conduites destinées à rendre visite à votre père pour autant que vous en fassiez la demande formelle et motivée, que vous continuiez d'adopter un bon comportement et à annoncer vos consommations de cannabis de manière transparente. En sus, le foyer Pernod nous a informés, le 1er mai 2018, que vous faites preuve d'un bon comportement, que vous participez aux activités proposées et que vos prestations aux ateliers sont appréciées de vos responsables. Par ailleurs, malgré des consommations journalières de cannabis qui se poursuivent, vous en parlez

spontanément aux intervenants et leur avez fait part d'une légère diminution de consommation depuis la reprise d'activités sportives.

Dès lors, par la présente, **nous autorisons la reprise de la phase suivante du PEM dès le mois de mai 2018 :**

> **Phase 8 : conduite de 4 heures tous les deux mois afin de rendre visite à votre père.**

La phase 10 (congés mensuels avec votre compagne), laquelle n'a dans les faits pas pu être mise en œuvre jusqu'à présent, reste suspendue pour l'instant. Une reprise pourra être mise en place selon l'évolution de votre situation, reprise qui devra à nouveau faire l'objet d'une demande motivée auprès de notre Service ainsi que d'un préavis favorable du foyer Pernod et de votre thérapeute.

Dans l'intervalle, nous vous encourageons à maintenir un bon comportement, à vous ouvrir des difficultés que vous rencontrez auprès des intervenants et à poursuivre vos efforts d'abstinence.

Avec nos meilleures salutations.

X. Orsini
Chef de Service

E. Renevey
Criminologue, responsable de cas

Copie
—
A la Direction du foyer Pernod.
Au Dr Hirrle, Centre neuchâtelois de psychiatrie.